

AR Prefecture

017-200041614-20240618-2024_06_05-DE
Reçu le 26/06/2024Aunis -
Sud -

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 18 juin 2024
DELIBERATION n°2024_06_05MODIFICATION DU NOM ET NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION
EXTRACOMMUNAUTAIRE ENVIRONNEMENT

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	32	39	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de Gilles GAY) - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Baptiste PAIN (a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE - Lydia BERETTI - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Marlène LLEU - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Sylvie PLAIRE - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN Françoise DURRIEU			
Absents :			
Denis DUBOURGNOUX, Pascal MAGINOT (excusés) Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK Alisson CURTY (excusée)			

Secrétaire de Séance : Baptiste PAIN	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 12 juin 2024	Télétransmission en préfecture le : 26 JUIN 2024
Affichage de la convocation le : 12 juin 2024	n°: 017-200041614-20240618-2024_06_05-DE Date de publication sur le site Internet : 27 JUIN 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240618-2024_06_05-DE
Reçu le 26/06/2024

MODIFICATION DU NOM ET NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE ENVIRONNEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu les délibérations n° 2020-07-01 et 2020-07-04 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2020-07-06 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant élection des vice-présidents,

Vu la délibération 2020-07-26 du Conseil Communautaire du 28 juillet 2020 portant création de la commission « Environnement »,

Vu les délibérations n°2022-11-14 du 22 novembre 2022, n°2023-01-05 du 31 janvier 2023 et n°2023-10-17 du 17 octobre 2023 portant modification de la composition de la commission « environnement »,

Vu l'avis favorable au bureau communautaire du 4 juin 2024,

Considérant la démission de Monsieur Jean-Pierre PARONNEAU du conseil municipal de la Commune de Saint Pierre La Noue,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre PARONNEAU était membre de la commission extracommunautaire « Environnement » au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud et seul représentant de la commune de Saint Pierre La Noue au sein de cette instance,

Considérant que la composition de la commission « Environnement » prévoit la représentation d'un élu pour chacune des communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Madame Micheline BERNARD rappelle que lors de la création de cette commission, les dossiers traités au sein de cette instance portaient essentiellement sur l'environnement, relations aux syndicats Gémapiens, gestion de l'eau et des déchets.

Depuis, de nouveaux programmes ont été lancés au sein de la Communauté de Communes comme le PAT, Le PCAET, les ZAENr. Ue vice-présidente a été nommée pour les points relevant de la transition énergétique et écologique

Madame Micheline BERNARD propose donc d'apporter une modification au nom de cette commission passant de « commission extracommunautaire environnement » à « commission extracommunautaire environnement et transitions ».

De plus, Madame Micheline BERNARD Vice-Présidente en charge de l'environnement indique qu'il y a donc lieu de désigner un nouveau représentant au sein de la commission extracommunautaire « Environnement ».

Monsieur Jean-Yves BOUCARD a fait acte de candidature.

Rappel de la composition de la commission :

Elus communautaires

Madame Anne-Sophie DESCAMPS	(Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Hervé GAILDRAT	(Anais)
Monsieur Olivier DENECHAUD	(Ardillières)
Monsieur Emmanuel JOBIN	(Ballon)
Madame Florence VILLAIN	(Bouhet)
Madame Alisson CURTY	(Ciré d'Aunis)
Madame Micheline BERNARD	(Forges)
Monsieur Emmanuel NICOLAS	(Genouillé)
Madame Christelle GRASSO	(Landrais)
Monsieur Matthieu CADOT	(Saint Crépin)

AR Prefecture

017-200041614-20240618-2024_06_05-DE
Reçu le 26/06/2024

Monsieur Thierry BLASZEZYK	(Vouhé)
<u>Elus municipaux</u>	
Madame Jasmine EXERTIER	(Breuil la Réorte)
Madame Sandrine FRERE	(Chambon)
Monsieur Sylvain BAS	(La Devise)
Monsieur Olivier FRIDJA	(Forges)
Madame Catherine STENGER	(Landrais)
Madame Lucile RICHARD	(Marsais)
Monsieur Dominique SOUCHET	(Puyravault)
Monsieur Jean-Michel JOURDAIN	(Saint Georges du Bois)
Monsieur Sébastien MARCHAND	(Saint Mard)
Monsieur Michel ELI	(Saint Pierre d'Amilly)
Monsieur Michel BODIN	(Saint Saturnin du Bois)
Madame Marie-Joëlle LOZAC'H	(Surgères)
Madame Flora RUESCAS	(Le Thou)
Madame Colette CARCAULT	(Virson)
Monsieur Jean-Pierre PARONNEAU	(Saint-Pierre La Neuve)

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- De nommer cette commission : commission extracommunautaire environnement et transitions,
- Elit **Monsieur Jean-Yves BOUCARD**, membre de la Commission Extracommunautaire « environnement et transitions »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « environnement et transitions » comme suit :

Elus communautaires

Madame Anne-Sophie DESCAMPS	(Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Hervé GAILDRAT	(Anais)
Monsieur Olivier DENECHAUD	(Ardillières)
Monsieur Emmanuel JOBIN	(Ballon)
Madame Florence VILLAIN	(Bouhet)
Madame Alisson CURTY	(Ciré d'Aunis)
Madame Micheline BERNARD	(Forges)
Monsieur Emmanuel NICOLAS	(Genouillé)
Madame Christelle GRASSO	(Landais)
Monsieur Matthieu CADOT	(Saint Crépin)
Monsieur Thierry BLASZEZYK	(Vouhé)

Elus municipaux

Madame Jasmine EXERTIER	(Breuil la Réorte)
Madame Sandrine FRERE	(Chambon)

AR Prefecture

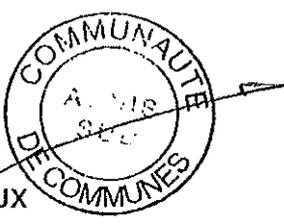
017-200041614-20240618-2024_06_05-DE
Reçu le 26/06/2024

Monsieur Sylvain BAS	(La Drèvis)
Monsieur Olivier FRIDJA	(Forges)
Madame Catherine STENGER	(Landrais)
Madame Lucile RICHARD	(Marsais)
Monsieur Dominique SOUCHET	(Puyravault)
Monsieur Jean-Michel JOURDAIN	(Saint Georges du Bois)
Monsieur Sébastien MARCHAND	(Saint Mard)
Monsieur Michel ELI	(Saint Pierre d'Amilly)
Monsieur Michel BODIN	(Saint Saturnin du Bois)
Madame Marie-Joëlle LOZAC'H	(Surgères)
Madame Flora RUESCAS	(Le Thou)
Madame Colette CARCAULT	(Virson)
Monsieur Jean-Yves BOUCARD	(Saint Pierre La Noue)

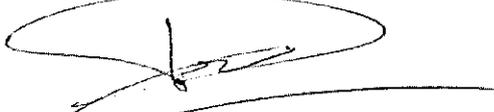
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 21 juin 2024

Le Président
Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance
Baptiste PAIN



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.